

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 31 janvier 2022

Date d'affichage : 18 février 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Annie CHARRASSIER, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marc LIONARD, Christophe METREAU, Claire RAMBEAU-LEGER, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU et Didier MOUCHEBOEUF

Etait excusés : Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Raymond NUVET et Claude NEREAU

Madame Sophie BRODUT a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière (PDSR) 2022 – Validation du projet et Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à une analyse de l'accidentologie des 10 premiers mois de l'année 2021 dans le département de la Charente-Maritime (28 tués, 448 accidents et 554 blessés) il est impératif de maintenir un fort niveau de mobilisation en faveur de la sécurité routière.

L'Etat et le Conseil départemental de la Charente-Maritime appellent à la mobilisation de tous et apportent leur concours financier et logistique aux projets d'actions de prévention de sécurité routière dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Ce plan a pour objectif de retenir des actions de sécurité routière, de les coordonner et d'aider à leur réalisation.

Monsieur Le Maire informe les membres que la commune de Montguyon va s'engager dans cette démarche.

Un devis avec l'Automobile Club de l'Ouest pour le Critérium du jeune conducteur a été signé. Le montant de ce devis est 2 730,00 euros HT.

La commune prévoit d'autres actions sur plusieurs années en étroite collaboration avec les services de la sécurité routière du Conseil départemental de la Charente-Maritime.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider les actions dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière et la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime à hauteur de 80% du montant du devis de l'Automobile Club de l'Ouest pour le Critérium soit une subvention possible de 2 184,00 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'actions en lien avec la sécurité routière sur plusieurs années en direction du public des cyclistes, des jeunes et des seniors,
- **VALIDE** la demande de subvention auprès du conseil départemental au hauteur de 80% suivant le devis signé avec l'Automobile Club de l'Ouest pour le Critérium du jeune conducteur d'un montant HT de 2 730,00 euros soit une subvention possible de 2 184,00 euros,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et signatures relatives à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres susdits

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

